

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADÉMIE DE NANCY

---

RENTÉE SOLENNELLE  
DES FACULTÉS

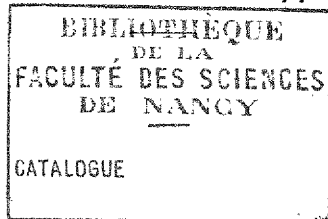
DE DROIT, DE MÉDECINE, DES SCIENCES ET DES LETTRES

ET DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

---

*Le 20 Novembre 1877*



NANCY  
IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRAULT ET C<sup>ie</sup>  
11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

---

1877



---

---

# RAPPORT

DE M. LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

---

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

La Faculté de médecine est restée en 1876-1877 dans un état à peu près stationnaire quant au nombre des étudiants qui l'ont fréquentée et des actes publics qui s'y sont accomplis. Certaines différences sont dues à des causes passagères, nous voulons l'espérer ; quant au matériel, il a été notablement amélioré. Nous aurions voulu pouvoir annoncer la constitution définitive de nos cliniques, mais ceci est une œuvre difficile et qui ne peut devenir plus ou moins parfaite qu'avec le temps.

## EXAMENS. — RÉCEPTIONS.

Dans l'année scolaire 1876-1877, le nombre des étudiants en cours d'inscription a été de 155, répartis de la manière suivante :

1 <sup>re</sup> année . . . . .	36	} 155
2 <sup>e</sup> année . . . . .	45	
3 <sup>e</sup> année . . . . .	51	
4 <sup>e</sup> année . . . . .	23	

En ajoutant à ce chiffre total, 58 élèves en cours d'examen et 17 auditeurs bénévoles, on trouve que le nombre de nos étudiants a été de 230, soit 5 de plus que l'année dernière.

Nous avons déjà fait remarquer que les auditeurs bénévoles n'en sont pas moins des étudiants en médecine ; ce sont des retardataires qui n'ont pas encore obtenu les diplômes de bachelier nécessaires pour prendre la première inscription, ou pour entrer en deuxième année.

Parmi le nombre total des élèves qui ont fréquenté nos cours figurent 23 élèves du service de santé militaire et 11 aspirants au titre d'officier de santé.

Le nombre des élèves de première année, comparative-ment à ceux qui ont commencé leurs études au mois de novembre 1875, a été nécessairement moindre (36 au lieu de 53) ; ceux de deuxième année ont été moins nombreux de 10, mais ceux de troisième ont surpassé le nombre des élèves de même année de 1875-1876, de 20 ; c'est ainsi que l'équilibre s'est rétabli. Les élèves de quatrième année sont toujours les moins nombreux, parce que la moitié d'entre eux nous sont enlevés chaque année par l'École militaire de Paris.

Les inscriptions prises en 1876-1877 se sont élevées à 622 (104 de moins qu'en 1875-1876), mais sur ce chiffre, 536 sont afférentes au doctorat (59 en moins seulement que l'année dernière), tandis qu'il y en a eu 86 de moins pour l'officiat ; ce qui prouve, d'une part, que le nombre des officiers de santé tend à diminuer, de l'autre, que les élèves arrêtés par leur insuccès dans l'obtention du titre de bachelier diminue également.

La création de nouvelles Facultés, dont quelques-unes entrent en activité dès maintenant, n'aura que peu d'influence sur le nombre de nos élèves, attendu que Nancy est trop éloigné des nouveaux centres ; seul, Paris nous fait tort par l'attraction qu'il exerce. Chaque année plusieurs de nos meilleurs élèves partent pour la capitale, où ils espèrent trouver des emplois en même temps avantageux pour leurs études et lucratifs, sans compter l'espoir de quelques-uns d'entre eux de s'y fixer un jour.

Le nombre des examens de fin d'année subis à la Faculté a été de 122. Sur ce nombre il n'y a eu que 9 ajournements.

Les notes des admis se sont presque également réparties entre les différentes mentions du règlement. La première année est toujours la plus faible.

Les examens de fin d'études se sont élevés à 140, dont 9 seulement pour l'obtention du titre d'officier de santé. Sur les 131 examens de doctorat, il y a eu 23 ajournements; sur ceux d'officiers de santé, le tiers (3).

*Dix thèses* seulement nous ont été présentées cette année pour la réception au doctorat; c'est 8 de moins que l'année dernière. On demandera sans doute à quoi peut tenir cette différence, cette diminution rapide du nombre des réceptions définitives. Nous l'avons plusieurs fois dit : au départ forcé de la moitié, ou à peu près, de nos élèves de quatrième année, parce qu'ils appartiennent à la médecine militaire. Ceux qui nous quittent volontairement cherchent à Paris des occasions d'instruction pratique plus nombreuses que celles que nous pouvons leur offrir. Il y a eu 3 réceptions d'officier de santé.

Un jury spécial pris dans le sein de la Faculté a eu à examiner 28 aspirantes au titre de sage-femme de deuxième classe : 11 appartenaient au département de Meurthe-et-Moselle, 7 à la Meuse et 10 aux Vosges. Elles ont toutes été reçues : 7 avec la note *très-bien*, 14 avec la note *bien* et 7 avec la note *assez bien*.

#### CONCOURS POUR LES PRIX DE FIN D'ANNÉE : PRIX BÉNIT.

Nous avons toujours à regretter le peu d'empressement des élèves à se présenter aux concours pour les prix de fin d'année, qui procurent cependant, sans parler de l'honneur, des avantages si importants aux lauréats. Ainsi le candidat couronné obtient le remboursement de tous ses frais d'études de l'année, une somme importante en livres à son choix, et une médaille d'argent.

Les concours pour les deux premières années ont réuni un certain nombre de compétiteurs. Celui de chimie, de physique et d'histoire naturelle a été très-satisfaisant ; le président du jury en a fait un grand éloge dans son rapport. Le concours d'anatomie et de physiologie a donné des résultats bien supérieurs à ceux des années dernières. Mais là s'est borné le progrès. Les concours de médecine proprement dite ont été médiocres ; aucun candidat n'est même venu disputer le prix de quatrième année, le plus important de tous. Il serait facile d'expliquer cette anomalie, mais il serait trop long d'en développer les motifs.

Quant au prix Bénit, prix d'une fondation spéciale, destiné aux internes des hôpitaux, il a été disputé par quatre candidats, qui tous les quatre ont fait preuve de connaissances pratiques solides, et avaient mérité des éloges de leurs chefs immédiats. Ces candidats sont ordinairement sur le point de soutenir leur thèse et d'entrer en pratique.

La commission spéciale instituée dans le sein de la Faculté pour l'examen des thèses qui ont été soutenues devant elle dans le courant de l'année, a envoyé son rapport et ses propositions au Ministre de l'instruction publique. Si elle a eu à déplorer qu'il ne lui en ait été présenté qu'un petit nombre, elle a au moins eu la satisfaction de reconnaître que presque toutes forment des monographies importantes et qui resteront dans le domaine de la science ; en un mot, que la qualité de ces travaux compense jusqu'à un certain point la quantité qui fait défaut.

#### CONCOURS POUR DES FONCTIONS RÉTRIBUÉES.

Il y a eu dans le courant de l'année de nombreux concours pour des places rétribuées, soit par suite d'expiration de la durée du service, soit par suite de démission des titulaires.

C'est ainsi qu'il y a eu lieu de pourvoir aux emplois d'aide d'anatomie, d'aide de physiologie, de préparateur de chimie.

Ces concours ont été très-satisfaisants. Cinq candidats ont concouru pour la place d'aide d'anatomie, deux pour celle d'aide de physiologie, un seul pour celle de préparateur de chimie.

Un autre concours a été ouvert le 2 août pour deux places d'aide de clinique. Sept concurrents y ont pris part. Le jury du concours s'est déclaré très-satisfait de toutes les épreuves.

#### MOUVEMENT DU PERSONNEL. — AGRÉGATION.

M. Hirtz a été de nouveau suppléé par M. Bernheim dans la chaire de clinique médicale. Mais le changement le plus important qui soit survenu dans le personnel de la Faculté a été occasionné par la mort de M. Blondlot, professeur de chimie et de toxicologie. Cet excellent collègue, qui nous avait été donné par le décret du 1<sup>er</sup> octobre 1872, a succombé à une affection chronique dont les progrès ont été hâtés par différents événements de famille qui l'ont profondément impressionné. Établi comme médecin praticien d'abord, il n'a pas tardé à prendre goût à la chimie et l'a cultivée ensuite avec le plus grand succès. Professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Nancy, il a fait des travaux de chimie biologique qui l'ont mis plusieurs fois sur la liste des correspondants de l'Institut. Désigné d'avance comme professeur à la Faculté de médecine de Nancy, il a été accepté de tout cœur par ses collègues venus de Strasbourg, et n'a cessé de se faire aimer et estimer par eux. M. le Recteur et un des plus anciens collègues de M. Blondlot ont retracé, dans des notices nécrologiques, les mérites et les qualités de notre excellent collègue.

Heureusement le successeur de M. Blondlot était tout trouvé dans son adjoint, M. Ritter, qui, agrégé en chimie à l'ancienne Faculté de médecine de Strasbourg, a accompagné ses collègues à Nancy. M. Ritter fut présenté à l'unanimité par la réunion des professeurs de la Faculté et par le Conseil académique. Je craindrais de blesser la modestie de notre

nouveau collègue si j'énumérais les services qu'il a déjà rendus et les qualités qui le distinguent ; les nombreux élèves qui suivent ses leçons ne manquent pas de lui rendre justice à toute occasion.

Nous avons également perdu un de nos jeunes collègues, mais ce n'est pas l'impitoyable mort qui nous l'a arraché. M. Monoyer, agrégé en exercice pour les sciences physiques et chimiques, était chargé d'un cours et d'une clinique d'ophtalmologie. Il a été nommé professeur de physique à la Faculté de médecine de Lyon. Le départ de M. Monoyer est une perte pour notre Faculté, où il enseignait avec distinction une spécialité qu'il avait d'abord apprise de son père, M. Stœber, un de nos anciens collègues de Strasbourg.

Un deuxième chef de clinique médicale a été demandé pour les besoins du service et a été immédiatement accordé par M. le Ministre. C'est M. Spillmann, attaché au service anatomique, qui a été nommé, et ses anciennes fonctions vont être prochainement données au concours.

Le mode de recrutement le plus usité aujourd'hui dans les Facultés est l'*agrégation*. Malgré les démarches que les Facultés de médecine de province ont faites dans le temps pour que les concours d'agrégation continuassent d'avoir lieu dans leur sein, ces concours ont été transférés à Paris par une mesure générale applicable aux concours d'agrégation des Facultés de toute espèce.

Des deux candidats de notre Faculté qui se sont rendus l'année dernière à Paris pour concourir, et qui tous deux ont été nommés et placés en première ligne, l'un (M. Engel) nous a été enlevé presque immédiatement par la Faculté de Montpellier, où il occupe la chaire de professeur de chimie et de toxicologie ; l'autre a été chargé d'un cours spécial, celui d'histologie générale, où il acquiert tous les ans plus de droits à devenir titulaire à la première occasion.

Cette année, un concours est annoncé pour quarante places d'agrégés près des Facultés de Paris, Lille, Lyon, Montpel-



lier et Nancy. Nancy y est compris pour huit places. Un neuvième agrégé a été demandé, pour l'histoire naturelle, qui n'est pas représentée chez nous. Enfin, un décret du 10 août dernier a supprimé le stage de ces fonctionnaires, qui était de trois ans; ils entreront immédiatement en exercice; c'est là une grande amélioration de position pour les agrégés, en même temps qu'un avantage pour les Facultés. La durée de l'exercice reste fixée à neuf ans.

#### ENSEIGNEMENT THÉORIQUE.

Tous les cours de la Faculté ont été fréquentés avec assiduité. MM. les professeurs se louent généralement de l'exactitude de leurs élèves, de leur zèle et de leur désir de s'instruire. Néanmoins, comme partout, il en est toujours quelques-uns qui négligent de mettre à profit les occasions nombreuses qu'on leur offre, et le moment arrive où ils sont forcés de se présenter devant leurs juges, s'ils veulent obtenir le grade qui doit être leur ambition. Ils sentent alors, mais un peu tard, que la science ne peut s'acquérir que par un travail continu et assidu, et qu'on ne rattrape pas facilement le temps perdu.

#### ENSEIGNEMENT PRATIQUE. (*Cliniques, laboratoires, conférences.*)

Dans le courant de l'année universitaire écoulée, nous avons eu l'espoir de voir nos cliniques agrandies, perfectionnées et ouvertes à un plus grand nombre de malades. Ce nombre devait pouvoir être porté au double. En effet, des plans d'organisation nouvelle et d'amélioration, mûrement étudiés et définitivement arrêtés par la Faculté, avaient traversé sans encombre la filière des commissions qui ont eu à les examiner et à les approuver, jusqu'au Conseil municipal. Là ont surgi de nouvelles propositions de la part de la majorité des membres du conseil. Après avoir pris connaissance des voies et moyens pour opérer les changements projetés et avoir reconnu que la dépense se montait à une somme impor-

tante, la majorité a pensé qu'à ce prix, ou en ajoutant quelques nouveaux sacrifices, il serait possible de réaliser un projet de construction d'un grand hôpital, fait déjà avant la guerre de 1870.

La Commission des hospices possède dans l'ancien faubourg Saint-Pierre, aujourd'hui rue de Strasbourg, à 150 mètres environ de la porte Saint-Nicolas, un vaste terrain sur lequel on avait fait le projet de construire cet édifice.

Une commission mixte renfermant des membres du Conseil municipal, de la Commission administrative des hospices, du Comité d'hygiène du département, et de la Faculté de médecine, fut instituée et se réunit un certain nombre de fois sous la présidence de M. le Maire, pour discuter l'opportunité de ce changement.

Malgré des oppositions fortement motivées, la majorité de cette commission mixte arrêta que l'on donnerait suite à l'ancien projet de construction d'un *hôpital général*, c'est-à-dire d'un hôpital grandiose, destiné à recevoir des malades de toutes les catégories, hormis les aliénés. En ce moment on dresse les plans de ce gigantesque monument, de cette espèce d'*Hôtel-Dieu*. Les anciens hôpitaux resteront en attendant dans l'état où nous les avons trouvés en arrivant, et dont nous avons tant de fois demandé les modifications nécessaires pour l'instruction de nos élèves et l'avantage des malades.

Le Conseil général du département, sur la demande que nous avons adressée à M. le Préfet, a modifié dans un sens plus large l'admission de malades dont l'affection peut intéresser les cliniciens. En principe, on pourra faire entrer aujourd'hui dans les cliniques de Saint-Charles et de Saint-Léon des malades venant n'importe de quel pays, pourvu que, par des certificats délivrés par les autorités compétentes, il soit reconnu que ces malades sont indigents, et que l'affection dont ils sont atteints peut servir à l'instruction des étudiants. A cet effet, M. le Préfet a adressé à MM. les maires

de son département et publié par les journaux une instruction dans laquelle sont parfaitement résumés les conditions et le mode d'admission. Un de nos *desiderata* les plus importants se trouve ainsi résolu à la satisfaction de tous les intéressés.

L'hôpital de Secours (départemental) est toujours ouvert librement à nos élèves. Une salle spéciale pour les maladies propres aux femmes est mise à notre disposition cette année, ce qui améliorera encore les conditions hygiéniques de la Maternité proprement dite, et facilitera un enseignement jusqu'ici particulier à la Faculté de Nancy.

Il ne reste plus qu'à organiser certains services spéciaux de la maison, pour les mettre à même d'être fréquentés d'une manière plus régulière par les étudiants. Déjà un de nos professeurs adjoints (M. Béchet) y a ouvert ses salles à nos étudiants de 4<sup>e</sup> année, et s'ils ne s'y présentent pas en plus grand nombre, cela tient uniquement à l'éloignement de l'hôpital et aux occupations pratiques de la plupart de ceux de nos élèves qui sont arrivés à la dernière année de leurs études, et qui seuls sont autorisés à fréquenter ces cliniques.

Un décret du 20 août dernier institue des *cours annexes de clinique*, consacrés à l'enseignement des spécialités médicales et chirurgicales dans les Facultés de l'État où les chaires magistrales sur les mêmes sujets n'ont pas été précédemment créées. Parmi ces cours, plusieurs existent déjà à notre Faculté, qui a été la première qui possédât, par exemple, une clinique ophthalmologique, laquelle fonctionne depuis plusieurs années à l'hôpital Saint-Charles.

M. Monoyer, récemment appelé à la Faculté de médecine de Lyon comme professeur de physique, était chargé de cette spécialité. Ce savant collègue sera difficile à remplacer. Nous ne désespérons nullement toutefois de lui trouver bientôt un successeur, qui pourra lutter habilement avec les nombreux spécialistes étrangers auxquels le public s'adresse trop souvent, de préférence aux indigènes, qui n'ont cependant ni moins

d'instruction, ni moins d'adresse que ceux que nos pauvres infirmes visitent de préférence.

Les *maladies mentales*, qui sont également comprises dans cette création nouvelle de cours annexes, ont été enseignées l'année dernière à notre Faculté, théoriquement et cliniquement, par un de nos compatriotes annexés, médecin en chef à l'hospice de Maréville.

M. le D<sup>r</sup> Christian a répondu promptement à notre appel. Les autorisations nécessaires ne se sont pas fait attendre. L'hospice de Maréville a été généreusement ouvert pour nous par les autorités compétentes. Il est inutile de dire que les visites des élèves ont été entourées de toute la discrétion que commandent le local et les malades de la catégorie de ceux qui sont renfermés dans les asiles d'aliénés; aussi ont-elles passé presque inaperçues.

Des leçons théoriques étaient en outre données dans un des amphithéâtres de la Faculté, et cet enseignement a été suivi avec assiduité et avec le plus grand intérêt par les plus avancés de nos étudiants.

Nous remercions publiquement M. le D<sup>r</sup> Christian du concours qu'il nous a prêté, et qu'il est tout disposé à nous continuer.

Un autre enseignement qui figure dans le décret parmi les cours annexes, est celui des *maladies des enfants*. Le professeur du cours (théorique) d'accouchements est chargé en même temps de l'enseignement des maladies des enfants, mais il n'existe pas encore de clinique de ce genre à notre Faculté. A plusieurs reprises nous avons essayé d'en créer une, mais nous nous sommes heurtés contre certaines difficultés, qui pouvaient cependant être facilement levées, et qui le seront certainement dans un prochain avenir; car l'article 5 du décret dont il est question dans ce moment, dit que « des services spéciaux seront mis à la disposition de la Faculté par les soins de l'administration hospitalière ».

Les travaux pratiques ont été poursuivis avec zèle et assi-

duit. En tête de ces travaux se trouvent ceux d'anatomie. Les élèves y mettent beaucoup plus d'ardeur qu'autrefois; aussi les examens subis sur cette matière deviennent-ils beaucoup meilleurs. Les moyens nécessaires ne manquent pas pour le nombre d'élèves qui fréquentent notre Faculté. Surveillés et guidés par un chef des travaux instruit, il ne tient plus qu'à eux de bien profiter des occasions qu'on met à leur disposition.

A l'anatomie se rattache l'*histologie*. Tous les jours nos élèves ont l'occasion de s'instruire dans cette spécialité. La Faculté se procure les instruments les plus parfaits, nécessaires à cet effet, et un chargé de cours spécial enseigne cette branche délicate d'anatomie générale.

MM. les professeurs Rameaux et Tourdes continuent d'exercer pratiquement leurs élèves en dehors de leurs leçons théoriques. M. Beaunis, professeur de physiologie, possède un laboratoire pratique où il réunit ses élèves, tellement nombreux qu'il ne peut les admettre que par séries. M. Feltz, professeur d'anatomie et de physiologie pathologique procède de la même façon.

Le plus important et le mieux organisé de ces laboratoires est celui de chimie, que les élèves de première et de seconde année fréquentent avec une assiduité exemplaire. Ils en profiteront plus encore que les années précédentes, parce que la théorie et la pratique sont enseignées aujourd'hui par le même maître.

L'année dernière nous avons dit qu'une source d'instruction pratique importante était restée dans l'ombre à notre Faculté, les *conférences*; que ces conférences étaient autorisées et conseillées, mais seulement *facultatives*; que le Ministre de la guerre en faisait profiter autrefois ses élèves de l'École de Strasbourg, en les obligeant à les suivre.

C'est par un décret du 22 août 1854 que ces conférences ont été instituées. Un arrêté ministériel récent (du 5 novembre) régleme à nouveau cette institution et, d'oné-

reuse qu'elle était, la rend complètement libre. C'est, nous ne craignons pas de le répéter, une des sources les meilleures d'une solide instruction et d'une bonne préparation aux examens. Déjà plusieurs de nos collègues font des conférences libres, en dehors de leur enseignement obligatoire; plusieurs de nos agrégés sont chargés de répétitions qui ne sont autre chose que des conférences pratiques. Nous n'avons donc pas grand'chose à ajouter à ce qui se fait chez nous depuis longtemps.

Une autre institution nouvelle, utile et généreuse, qui part de l'initiative du Corps législatif, est celle des bourses accordées aux Facultés, et particulièrement à celles des départements. Cette institution existe depuis longtemps dans quelques pays étrangers, en Allemagne entre autres, où elle facilite singulièrement les études de certains élèves dont les familles sont dans la gêne. Elles seront mises au concours, ce qui donnera un caractère plus relevé encore à l'institution. Les Facultés de médecine sont surtout en position de profiter de cette mesure nouvelle.

#### BIBLIOTHÈQUE ET COLLECTIONS.

Notre bibliothèque a encore vu augmenter ses richesses d'une manière notable cette année, au moyen des sommes inscrites au budget, de subventions particulières et d'envois directs de livres par le Gouvernement. Un nouveau don très-important nous est annoncé, c'est celui d'un ancien élève de la Faculté de Strasbourg, le docteur Colin-Bouligny (1), praticien à Nancy, qui, avant de mourir, a eu la généreuse pensée de nous abandonner sa bibliothèque et sa collection d'instruments. Cette bibliothèque compte plus de 800 volumes. A la vérité, la plupart des ouvrages qu'ils repré-

(1) Le docteur Colin a été reçu à Strasbourg en 1831. C'est son neveu, le colonel Bouligny, du 4<sup>e</sup> cuirassiers, qui nous a fait la remise de la Bibliothèque de son oncle. Le père de M. Colin était secrétaire général du département de la Meurthe.

sentent existant déjà dans la nôtre, mais ils pourront donner lieu à des échanges avantageux.

La collection d'instruments de toute sorte a également reçu des augmentations. Les musées, pour les raisons plusieurs fois indiquées, ne se garnissent que lentement.

On est occupé à dresser les inventaires et les catalogues de toutes les collections, c'est un ouvrage de temps et de patience.

En terminant ce rapport, qui ne mentionne que les choses essentielles et les plus techniques, nous croyons pouvoir déclarer que la prospérité de notre Faculté est assurée, et que son importance ne sera surpassée par aucune autre de la province, si tous les pouvoirs qui peuvent y contribuer y travaillent avec la même bonne volonté, le même zèle que les fonctionnaires qui sont chargés de l'enseignement théorique et pratique.

---